

Cadre d'évaluation des apprentissages

Parcours de formation axée sur l'emploi

Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé

Préparation au marché du travail

Enseignement secondaire
2^e cycle

Droits de reproduction

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction. Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante : [www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/]

INTRODUCTION

À la suite des nouvelles orientations en évaluation annoncées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le régime pédagogique a été modifié et prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2011, l'évaluation s'appuiera sur le Cadre d'évaluation des apprentissages. L'Instruction annuelle précise que l'évaluation des apprentissages réalisés dans le contexte de la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé s'appuie également sur le Cadre d'évaluation des apprentissages. Ce dernier fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages, et ce, afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique. Dans la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, l'évaluation s'appuie sur les cadres d'évaluation du premier cycle du secondaire pour les disciplines *langue d'enseignement*, *langue seconde* et *mathématique*¹, de même que sur les cadres d'évaluation des matières *préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* et *préparation au marché du travail*.

Place des connaissances dans l'évaluation

Les connaissances sont au cœur des apprentissages des élèves, car elles sont à la base même des disciplines enseignées à l'école. Elles offrent aux élèves les moyens de réfléchir et de comprendre le monde. C'est par les connaissances, point de départ des apprentissages, puis par les liens qui les unissent, que les élèves développent leur compréhension des notions simples et plus complexes. Elles doivent donc être solidement acquises, comprises, appliquées et mobilisées. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Structure des cadres d'évaluation

Pour chaque matière, le cadre d'évaluation définit les critères sur lesquels les résultats des élèves doivent s'appuyer. Ces critères d'évaluation découlent de ceux du Programme de formation.

1. Dans la version Web des cadres d'évaluation de ces matières (à venir), les éléments favorisant la compréhension des critères seront accessibles à partir d'un hyperlien en cliquant sur le critère.

Le cadre d'évaluation indique les pondérations permettant de constituer les résultats disciplinaires transmis à l'intérieur des bulletins. Il est conçu de façon à établir des liens directs, le cas échéant, avec les documents sur la progression des apprentissages qui fournissent des précisions sur les connaissances propres à chaque discipline du Programme de formation.

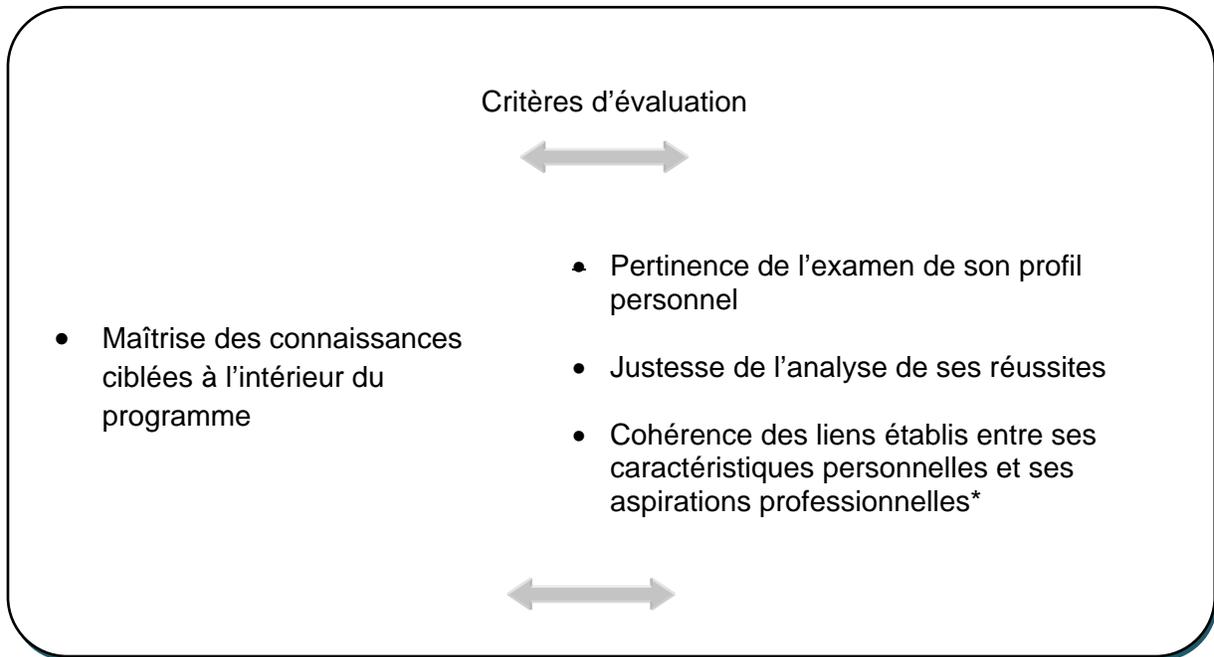
Rôle de l'enseignant en évaluation

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant le droit de *choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés* (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de choisir les moyens pour évaluer les apprentissages des élèves.

Évaluation des apprentissages liés à la matière préparation au marché du travail

La réussite de la matière *préparation au marché du travail* est requise pour l'obtention du certificat de formation à un métier semi-spécialisé. Cette réussite est assurée si le résultat disciplinaire, basé sur « *Cerner son profil personnel et professionnel* », « *Se donner une représentation du monde du travail* » et « *Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle* », atteint le seuil de réussite fixé à 60 %.

Évaluation des apprentissages

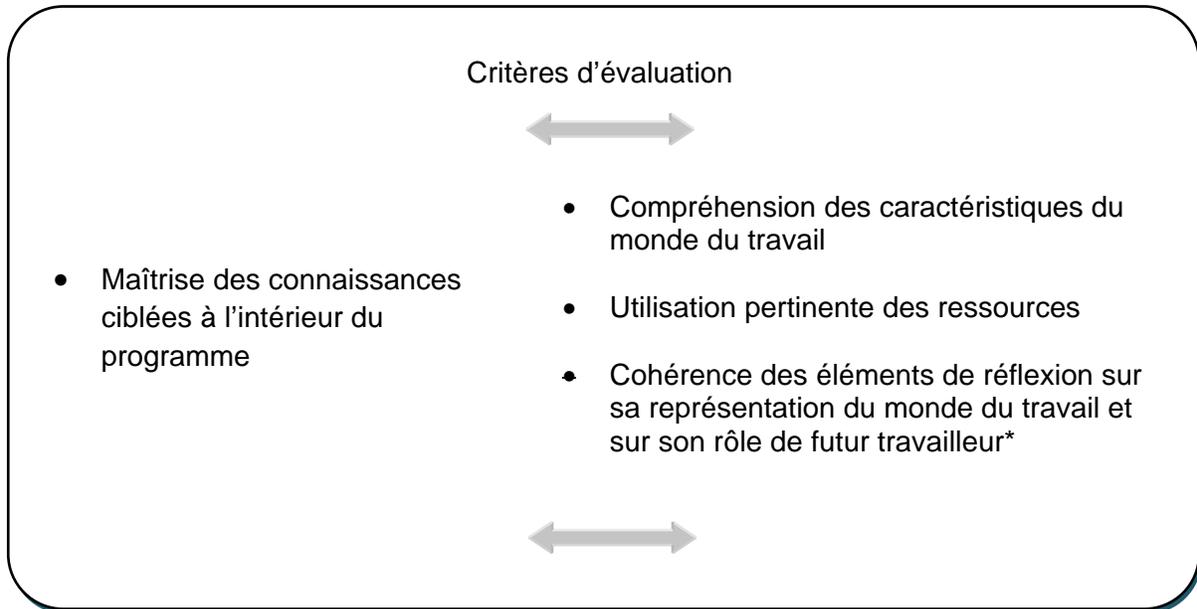


Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

↔ **Cette flèche** indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Évaluation des apprentissages

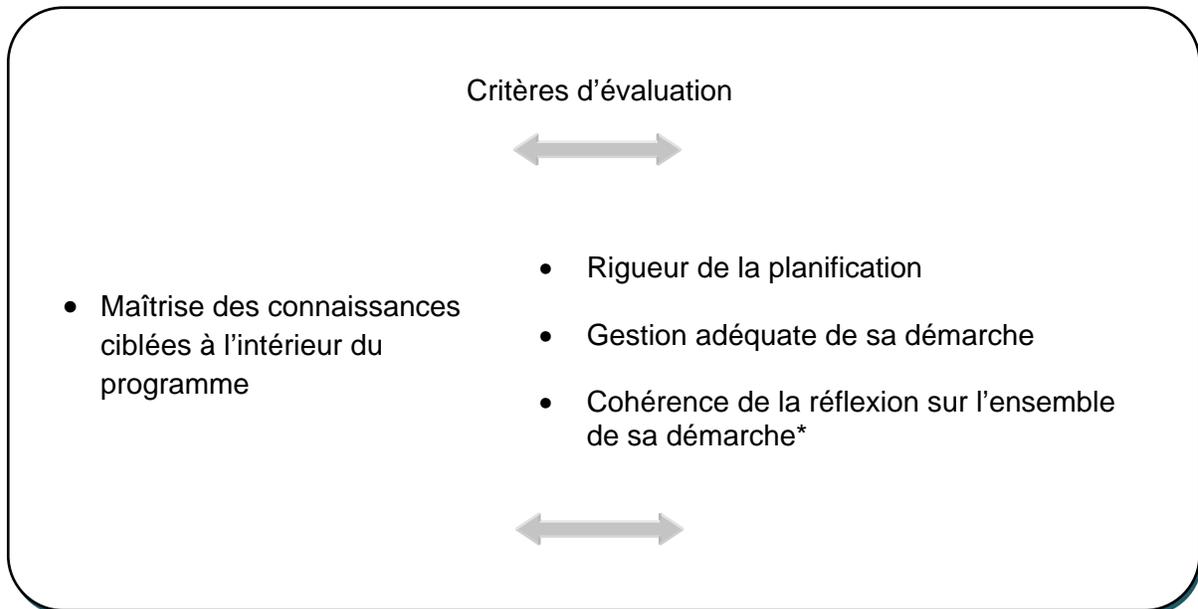


Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

↔ **Cette flèche** indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Évaluation des apprentissages



Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

←→ **Cette flèche** indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Annexe I

Éléments favorisant la compréhension des critères

Pertinence de l'examen de son profil personnel

- Reconnaissance de ses caractéristiques personnelles et de la contribution de ses expériences (confiance en soi, influences, intérêts, ambitions, ressources, adaptation...)
- Reconnaissance de ses facteurs de motivation (source, maintien)

Justesse de l'analyse de ses réussites

- Identification des facteurs de sa réussite (attribution)
- Reconnaissance de l'efficacité des stratégies utilisées*

Cohérence des liens établis entre ses caractéristiques personnelles et ses aspirations professionnelles*

- Formulation de liens logiques entre :
 - ses intérêts et les caractéristiques des situations et des milieux de travail
 - ses ressources personnelles et les qualités recherchées sur le marché du travail
 - ses caractéristiques personnelles et ses aspirations professionnelles
 - la formation et l'accessibilité à l'emploi

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

Annexe II

Éléments favorisant la compréhension des critères

Compréhension des caractéristiques du monde du travail

- Prise en compte de la mouvance du marché de l'emploi
- Prise en compte de l'organisation du travail :
 - existence de certaines dispositions légales et réglementaires en contexte de travail
 - existence de certaines exigences liées aux situations de travail

Utilisation pertinente des ressources

- Type de ressources
- Diversité des moyens déployés
- Pertinence de l'information recueillie

Cohérence des éléments de réflexion sur sa représentation du monde du travail et sur son rôle de futur travailleur*

- Formulation de liens logiques entre sa conception de la culture d'un milieu donné, son rôle de travailleur ainsi que ses droits et ses responsabilités

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

Annexe III

Éléments favorisant la compréhension des critères

Rigueur de la planification

- Prise en compte de la diversité des modes d'insertion socioprofessionnelle
- Réalisme du choix du projet d'insertion
- Anticipation des étapes, des contraintes et des stratégies

Gestion adéquate de sa démarche

- Engagement dans le projet
- Utilisation de ressources et de stratégies appropriées
- Adaptation et ajustements
- Persévérance dans toutes les étapes de la réalisation

Cohérence de la réflexion sur l'ensemble de sa démarche*

- Explications cohérentes par rapport aux choix effectués :
 - Évaluation des étapes franchies
 - Analyse des stratégies exploitées
- Formulation de liens logiques entre ses caractéristiques personnelles, sa compréhension du monde du travail et ses aspirations professionnelles
- Capacité à tirer profit des connaissances et des expériences des autres

* Cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.